

17 jan 2014 -18:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 janvier 2014

Mobilité fédérale au SPP Politique scientifique et dans les Etablissements scientifiques fédéraux

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal créant plus de synergies entre le service public fédéral de programmation Politique scientifique et les Etablissements scientifiques fédéraux qui en relèvent.

Le projet vise à assurer une gestion intégrée des demandes de mobilité volontaire des agents statutaires du SPP Politique scientifique ou des Etablissements scientifiques fédéraux qui désirent passer d'une entité à une autre. Le traitement des demandes, actuellement confié à Selor, sera transféré au service d'encadrement Personnel & Organisation du SPP, qui pourra immédiatement comparer les demandes de mobilité avec les ouvertures de postes sollicitées par les différentes entités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques
professionnels
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.socialsecurity.fgov.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première
ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles
fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>